

BILL

INTRODUIT DANS LE

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU BAS CANADA

Concernant les Contrats ou Actes notariés qui emporteront hypothèques à l'avenir, et pour établir des Bureaux pour l'Inscription de tous Actes ou Contrats dans l'étendue de cette Province.



QUEBEC :

IMPRIME' A LA NOUVELLE IMPRIMERIE, No 21.

RUE BEAULIEU.

1816.